

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Viaduc Investissement Sicav

(ci-après, la « SICAV »)

Cette SICAV est gérée par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: FR0011084649 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La Sicav recherche la valorisation du portefeuille, sur un horizon de placement de 5 ans, grâce à une allocation d'actifs flexibles, une sélection de titres ou d'OPC et un recours aux instruments financiers à terme sur les marchés actions et taux. La SICAV n'est pas gérée par rapport à un indicateur de référence mais pourra toutefois être comparée, a posteriori, au terme de l'horizon d'investissement, à la variation de l'indice IPCH représentant l'indice des prix à la consommation de la zone euro, hors tabac (code Bloomberg CPTFEMU) + 3%. Le gérant de la Sicav met en œuvre une gestion active et discrétionnaire et cherche à réaliser des plus values sur les titres composant son actif. Les décisions d'allocations sont basées sur des critères macro-économiques et microéconomiques.

La Sicav pourra être exposée sous forme d'OPC, titres ou dérivés : jusqu'à 100% de l'actif net aux obligations du secteur privé ou public ainsi qu'aux obligations convertibles dont le siège social est situé dans les pays OCDE et jusqu'à 50% de l'actif net pour des émetteurs dont le siège social est situé dans des pays hors de l'OCDE. Les obligations présentes en portefeuille seront notées ou non notées par une agence officielle (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec un maximum de 65 % de l'actif en titres notés inférieurs à BBB- (à savoir spéculatifs à haut rendement « high yield ») et avec un maximum de 25% de l'actif en titres non notés. La sensibilité de cette poche sera comprise entre (-3 et +7).

- jusqu'à 100% de titres de créances négociables ou d'instruments du marché monétaire notés minimum A-2, P-2 ou F2 (par S&P ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion), la sensibilité de cette poche sera comprise entre 0 et 0,5%. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating) le retour à ces limites se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marché et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

- de -10 % à 60 % de son actif net sur les marchés actions de toute taille de capitalisation avec une limite à 20% pour les petites capitalisations,

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM européen, et jusqu'à 30 % de l'actif du Fonds en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS ou ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement de la SICAV. L'exposition aux pays émergents, en direct ou par le biais d'OPC, pourra atteindre 100% de l'actif.

La Sicav pourra, dans la limite de 20% maximum de son actif net, être exposée aux matières premières via des OPC ou des dérivés sur indices de contrats à terme de matières premières). La Sicav pourra être exposée aux devises EUR, USD, GBP, JPY et CHF jusqu'à 100% de son actif net. L'investissement dans les autres devises de l'OCDE ne pourra excéder 50% de son actif net et l'investissement dans des devises hors OCDE sera limité à 50% de son actif net.

La Sicav pourra être exposée au risque de change jusqu'à 100% de l'actif. La Sicav pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés règlementés, organisés, ou de gré à gré français et étrangers afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques, de taux, actions et de change et matières premières (futures, options, change à terme et swap). L'utilisation des instruments financiers à terme pourra conduire la Sicav à être surexposée globalement jusqu'à 200% de l'actif net. Cependant, le niveau d'exposition sur les classes d'actifs données (actions et taux) ne dépassera pas 105% de l'actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jeudi ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 17h45 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant.

La classe d'actions capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi la SICAV est classée dans la catégorie 4 :

1) investissement majoritaire en obligations et instruments du marché monétaire du secteur public ou privé, 2) investissement minoritaire en actions de toutes tailles de capitalisation qui contribue à augmenter le niveau de risque de la Sicav. Toutefois la catégorie de risque est susceptible d'évoluer dans le temps, notamment en raison de l'allocation largement flexible de la Sicav entre actions et titres des créances.

Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit: il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de contrepartie:** risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de liquidité:** le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions. **Impact des techniques financières:** compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Fonds. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par la SICAV sur une année

Frais courants	0,61 %
----------------	--------

Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

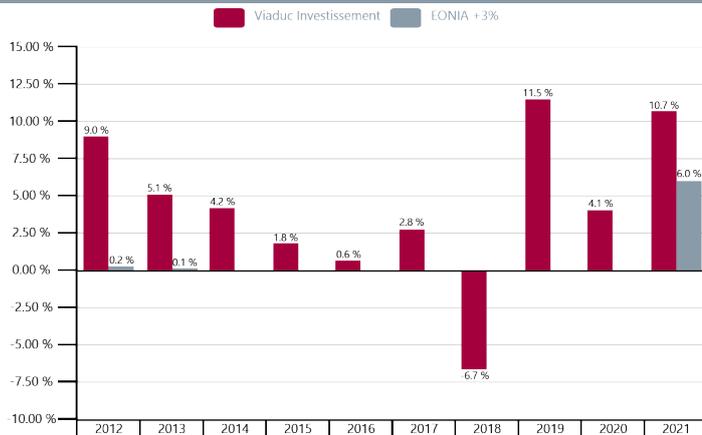
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2021.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de performance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.

Cette SICAV a été créée le 12/08/2011.

La devise de référence est EUR.

Avant le 08/08/2014, la SICAV avait pour indicateur de référence Eonia OIS + 2%. Depuis, le 08/08/2014, la SICAV n'est pas gérée par rapport à un indicateur de référence mais pourra toutefois être comparée a posteriori, au terme de l'horizon d'investissement, à la variation de l'indice IPCH représentant l'indice des prix à la consommation de la zone euro, hors tabac (code Bloomberg CPTFEMU) + 3%.

La stratégie d'investissement et le profil de rendement/risque du Fonds ont été modifiés le 16/05/2018.

Les performances antérieures à cette date ne sont donc pas représentatives de la gestion actuellement mise en œuvre.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds (prospectus, documents périodiques et valeur liquidative) peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Fiscalité :

La SICAV en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention d'actions de la SICAV peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.